

REPONSE DE PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR PIERRE CHAUBON
GROUPE « DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX »

OBJET : La place de la Corse dans la nouvelle phase de décentralisation.

Monsieur le Conseiller à l'Assemblée de Corse,

Vous souhaitez recueillir mon sentiment quant à la place susceptible d'être réservée à la Corse dans le cadre de la troisième phase de décentralisation que le gouvernement envisage d'initier.

Je partage naturellement votre analyse, il s'agit là d'une question essentielle.

Tout comme vous, je ne peux concevoir que la Corse soit exclue d'un dispositif visant à donner une plus grande autonomie aux collectivités territoriales, et notamment aux entités régionales qui jouent désormais un rôle majeur dans des domaines essentiels tels l'économie, l'emploi, la formation professionnelle par exemple.

De surcroît, notre collectivité bénéficie d'un statut particulier avec des prérogatives étendues, exorbitantes du droit commun.

Aussi et comme vous le précisez, la Corse doit-elle avoir une place et une séquence spécifiques.

La future réforme ne saurait l'englober dans le droit commun.

Dans cet esprit, il appartient à l'Assemblée de Corse de conduire une réflexion accompagnée en cela par les membres de la commission que vous présidez.

Je suggère donc qu'elle adopte, dès à présent, une délibération, sous forme d'une résolution, en manifestant sa volonté de formuler des propositions consacrant la place de la Corse dans la nouvelle architecture territoriale et dans la République.

Je vous remercie.